

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 19.....

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/22

A

San Rynghem

OBJET

ANNEXE

Copie ^{man.} expédiée le

NOTES

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau

qui faisait l'objet de votre lettre
du 18 juin écoulé.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

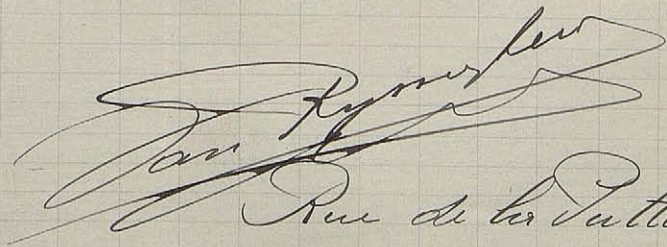
Veuillez agréer, M....., l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

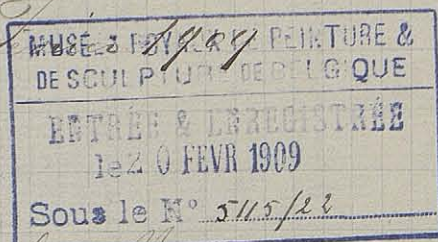
Je déclare avoir reçu en retour du concierge
du Musée, une aquarelle représentant une loge
d'un théâtre.

Bruxelles le 18 Mars 1909.

 J. Ryssels

Rue de la Pâtisserie 84
24

Bruxelles. le 18 Jan.



Monsieur le président et Messieurs les Membres
de la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de Bruxelles.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre en même temps
que la présente, une aquarelle provenant de la collection
de Monsieur Pillet, de son vivant rue Belliard à Bruxelles.
Que je suis disposé à vous vendre au prix de mille francs.

Je me permets d'espérer que vous examinerez
favorablement mon offre, et vous prie d'agréer Messieurs,
l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Van Ryngheem

Van Ryngheem,
84 rue de la Pâtisserie
E. V.